

FÉDÉRATION NATIONALE DES BOURSES DU TRAVAIL

CINQUIÈME CONGRÈS DE TOURS (du 9 au 12 septembre 1896)

Au moment où s'ouvrit le Congrès, la Fédération comptait quarante-quatre bourses du travail. Pendant le cours de l'année 1895-1896, elle s'était attachée (1), en vertu d'une décision prise par le Congrès de Nîmes, à transformer en bourses les unions locales de syndicats. De plus, « instruit d'une part par l'instabilité des subventions municipales (Roanne, Bordeaux, Paris, Nantes, Cholet, Dijon avaient perdu tout ou partie des leurs); rassuré d'autre part par l'exemple de Cholet et de Paris qui, reconstituées, vivaient de leurs propres ressources; d'Amiens et de Romans qui, pour demeurer libres, avaient décidé de ne point solliciter le budget public, le Comité avait calculé les recettes possibles et les dépenses nécessaires d'une bourse, et, ayant acquis la conviction que celle-ci pouvait rigoureusement vivre par elle-même, avait dressé un mémoire, qui, outre la méthode à suivre pour créer les bourses, contenait le détail de leurs recettes et de leurs dépenses, et prouvait par les chiffres que les syndicats peuvent se fédérer, sans être obligés, pour subsister, de faire appel aux pouvoirs publics ». Enfin le Comité fédéral préconisait l'incorporation aux bourses, non seulement des syndicats de la ville où siège la Bourse, mais de ceux des villes environnantes, « estimant qu'au point alors atteint, il devait moins chercher à augmenter outre mesure le nombre des bourses que de s'efforcer d'augmenter la puissance des bourses existantes ».

Le Congrès de Tours sanctionna ces diverses propositions; puis, après avoir décidé la permanence du secrétariat fédéral (mesure que rendait urgente l'extension considérable prise par la Fédération), il ouvrit une intéressante discussion sur le rôle actuel et futur des bourses du travail. « Chaque bourse, disait le rapport présenté à ce sujet par Nîmes, devrait connaître le coût de l'entretien de chaque individu comparativement aux salaires accordés; le nombre de professions; de travailleurs compris dans chacune d'elles; de produits fabriqués, extraits ou récoltés, et, par réciproque, la totalité des produits nécessaires à l'alimentation et à l'entretien de la population, dans toute la région sur laquelle elle rayonne. Les bourses étant fédérées nationalement et internationalement, de la centralisation de leurs documents résulterait la statistique exacte du travail dans tous les pays civilisés et corporativement organisés, c'est-à-dire de leur puissance de production et de leur faculté de consommation ». Ainsi seulement les travailleurs arriveraient à considérer les bourses du travail, « non pas comme un instrument exclusif de lutte contre le capital, mais également comme une institution pouvant s'adapter à un organisme social supérieur ».

« Voilà, disait le rapport présenté au nom du Comité fédéral, l'état nouveau à quoi doivent se préparer les bourses du travail, en étudiant les régions qu'elles embrassent, en apprenant, avec les besoins, les ressources industrielles, les zones de culture, la densité de la population, en devenant des écoles de propagande, d'administration et d'étude, en se rendant, pour tout dire en un mot, capables de supprimer et de remplacer l'organisation sociale présente. Et tel est l'avenir réservé au prolétariat, si, prenant conscience de ses facultés intellectuelles et de sa dignité, il arrive à ne puiser qu'en lui la notion du devoir social, à détester et à briser toute autorité étrangère, à conquérir enfin le repos et à vivre libre ».

D'autre part MM. Claude Gignoux et Victorien Brugnier déposaient un rapport qui est le fidèle historique de la lutte constante entre le parti syndical et le parti politicien:

En France, la première organisation centrale ouvrière, composée exclusivement de groupes professionnels, fut créée par le Congrès corporatif de 1886 tenu à Lyon, sous le nom de « Fédération

(1) Fernand Pelloutier. *Les syndicats en France*.

nationale des syndicats et groupes ouvriers corporatifs», que certaines influences fâcheuses devaient faire dévier de la ligne de conduite qui lui avait été tracée, en suivant les aspirations particulières d'une école socialiste.

Pendant que les divers éléments politiques se disputaient la direction de la fédération pour aboutir à la scission du Congrès de Nantes en 1894, sur la question de la grève générale, un esprit d'organisation nouveau rentra dans la vie syndicale, avec la constitution des bourses du travail dans les centres importants, et leur Fédération, en 1892, au Congrès spécial de Saint-Étienne qui en a été le complément nécessaire.

Depuis, la Fédération nationale des bourses du travail n'a fait que progresser, non seulement par le nombre de bourses créées, mais encore par leur effectif syndical plus que triplé.

Entre temps, à la suite du Congrès ouvrier socialiste international de Bruxelles (1891), un secrétariat national du travail fut décidé, en vue de centraliser et de publier tous les renseignements statistiques intéressant l'organisation et l'action ouvrière et socialiste, d'entretenir une correspondance suivie avec les secrétariats et organisations centrales des autres pays.

Mais de combien courte durée devait être cette nouvelle institution ouvrière: un rapport sur les conditions ouvrières en quatre ans!

Qu'espérer en effet d'un organisme, si utile qu'il soit, qui contient dans son sein tant de germes de division. A côté des groupements corporatifs: Fédération des bourses, Fédérations de métiers, Fédération nationale de Syndicats, se trouvent le Comité révolutionnaire central, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, le Parti ouvrier, la Fédération des travailleurs socialistes et, enfin, les socialistes indépendants.

Ce qui sait la force de la Fédération des bourses, c'est justement d'avoir su jusqu'ici se tenir à l'écart et à égale distance de ces différentes écoles, pour ne se préoccuper que des intérêts ouvriers dont elle a charge et du développement de ses institutions.

Il ne conviendrait pas, pour cela, de répudier complètement l'action politique exprimée par faction électorale, au contraire ; mais en présence des divisions, qu'il est difficile de supprimer et même d'atténuer, ne convient-il pas de tenir les syndicats en dehors des rivalités de groupes à groupes et de personnes à personnes, laissant aux membres syndiqués la liberté de suivre la tactique la mieux appropriée à leurs tempéraments et à leur manière de comprendre les intérêts ouvriers dont ils se sont faits les champions.

C'est ce que comprit le Congrès de Limoges, lorsqu'il jeta les bases de la «confédération générale du travail»: mais, là encore, il fallut bien tenir compte de la multiplicité des projets dans l'élaboration des statuts. Aussi portent-ils la marque de l'indécision, du tâtonnement et de l'inexpérience...

... D'abord, parmi les groupes admis à participer à son fonctionnement, on peut relever la multiplicité des Syndicats et des Fédérations enchevêtrés les uns dans les autres, ne répondant aucunement à l'action directe avec la nouvelle institution; ainsi, à côté de la Fédération des bourses, qui est représentée par trois délégués, il y a les bourses fédérées qui peuvent y adhérer individuellement et avoir un délégué. La même répétition s'applique également aux Fédérations et Unions régionales qui sont affiliées en même temps aux bourses du travail, aux Fédérations nationales de syndicats et aux Fédérations de métiers. Outre que ce système complique la représentation dans la confédération, il concourt à l'épuisement financier des organisations ouvrières par des versements multipliés de cotisations en disproportion avec leurs ressources.

Avec ce système, il est également impossible d'avoir une idée exacte des forces réelles du prolétariat puisqu'un syndicat, par exemple, peut adhérer à une Fédération locale ou à une Union, à une bourse du travail, à la Fédération des bourses, à une Fédération de métiers et à une Fédération nationale de syndicats. Chaque Fédération peut ainsi adhérer avec un effectif de tant d'organisations adhérentes et au total le même syndicat aura été compté quatre ou cinq fois.

La simplification que nous proposons par la suppression de l'adhésion des organisations locales visées par les articles I, II, III, IV de la confédération, fortifie d'autant plus celle-ci; car, si, dans l'état actuel, la plupart de ces organisations, insuffisamment éduquées et initiées sur le mouvement corporatif, ne pensent même pas à donner leur adhésion en ne réunissant plus que les organisations centrales : Fédérations de métiers et de métiers similaires, syndicats nationaux, Fédérations de syndicats et Fédération des bourses, toutes les organisations fédérées sont représentées; et, si la Fédération du livre, par exemple, adhère à la confédération, ce sont ses 250 syndicats qui donnent leur contingent de force. On peut également remarquer qu'il sera bien plus facile à la confédération d'unifier l'action corporative par l'intermédiaire des Fédérations qu'en s'adressant elle-même aux syndicats isolés. Le travail que cela lui nécessiterait tout d'abord, ne serait pas en proportion avec les ressources dont elle pourrait disposer. Car il faut bien compter avec les difficultés qu'ont les organisations ouvrières au point de vue

financier: c'est déjà avec peine qu'elles assurent leurs services spéciaux; que serait-ce encore, si de tous côtés s'ajoutaient des demandes d'élévation de cotisation pour des adhésions nouvelles (2)?

Ensuite, à côté des attributions qui lui sont propres, il y en a toute une série qui sont du domaine des organisations spéciales, créées à cet effet...

... Aussi l'expérience d'une année fait revenir en entier devant le Congrès de Tours la question de la confédération, pour y être examinée de plus près. Que l'on n'oublie pas surtout que la simplification si utile des rouages politiques et administratifs ne l'est pas moins eu matière d'organisation ouvrière. On obtiendra ce résultat en laissant, à chaque organe appelé à concourir à son fonctionnement, les attributions qui lui sont propres, en les fortifiant au besoin.

A la Fédération des bourses du travail, la centralisation et la publication des documents sur les conditions du travail et la condition ouvrière; la statistique, dans chaque ville et région, des salaires et frais d'entretien; la généralisation du placement des ouvriers, ouvrières et employés des deux sexes, la mise à la disposition des syndicats de tout ce qui peut faciliter leur fonctionnement et assurer leurs services: salle de réunion, de cours, de conférences, bibliothèque, fournitures, etc.

Aux Syndicats nationaux, Unions et Fédérations de métiers et de métiers similaires, la défense et l'amélioration des intérêts professionnels, par des secours de grève, de chômage, de déplacement, de maladie, d'incapacité de travail, basés sur l'esprit de solidarité ouvrière, l'initiative de cours professionnels, pour le relèvement de l'apprentissage.

Aux Unions et Fédérations nationales de syndicats, la mission de grouper les Syndicats là où n'existe pas de bourses du travail, et une propagande active pour fortifier les organisations ouvrières.

A la confédération générale du travail:

1- La direction morale du mouvement corporatif;

2- L'administration intérieure de la confédération (secrétariat, correspondance, trésorerie, comptabilité et archives);

3- Rapports et correspondances avec les organisations corporatives centrales des autres pays;

4- Unification de l'action corporative (propagande syndicale, industrielle, agricole et commerciale);

5- Arbitrage dans les conflits entre organisations confédérées;

6- Centralisation des renseignements relatifs aux grèves: cause des conflits, leurs solutions, sommes versées, souscriptions recueillies, subventions accordées, etc.;

7- Organisation des Congrès annuels corporatifs et exécution de leurs décisions.

Quant aux syndicats isolés, aux Unions et Fédérations régionales et locales de syndicats, ils auront la faculté de se grouper autour d'une organisation centrale (Fédération nationale de métier ou de syndicats), ou bien de devenir les auxiliaires des bourses du travail les plus rapprochées et de rentrer en relations avec leur Comité fédéral, tout en pouvant adhérer à ces diverses organisations à la fois.

En résumé, la constitution d'une organisation centrale comprenant tous les éléments corporatifs ouvriers du pays s'impose tous les jours avec une impérieuse nécessité, d'autant plus grande que les conditions de travail sont de plus en plus intolérables. Mais que l'on s'habitue surtout à ne créer, autant que possible, que des organes administratifs, simples agents exécutifs des décisions des Congrès, tout en donnant au mouvement corporatif, par trop délaissé, une impulsion plus continue. S'il se rencontre, parfois, dans l'organisation ouvrière des rouages secondaires, inutiles ou surannés, tel est le cas du secrétariat national du travail, du moins tel qu'il a été organisé, qu'on n'hésite pas à en alléger l'ensemble de nos institutions.

Les avantages d'un mode d'organisation corporative unitaire dans son action et simplifié dans son fonctionnement sont indiscutables, tant au point de vue des économies à réaliser par les organisations confédérées, que pour la propagande des revendications sociales. Ainsi, les Fédérations de métiers, la Fédération des bourses du travail et les Fédérations nationales de syndicats, qui tiennent des Congrès périodiques ou intermittents, pourraient économiser des sommes importantes en s'habituant à tenir leur Congrès dans la même ville et à la même époque que le grand Congrès annuel corporatif. Ce

(2) Si l'on veut faciliter la participation de toutes les organisations centrales, surtout celles de métiers; à la confédération générale, il importe d'établir des cotisations aussi modérées que possible. La proposition de 1 à 10 francs par mois, suivant le nombre d'adhérents, déjà fixée, est assurément trop élevée, eu égard aux ressources dont quelques-unes disposent, et leur concours est cependant indispensable au bon fonctionnement de l'institution.

moyen permettrait assurément de donner plus d'importance à ces assises, dont bénéficieraient ces associations.

La question capitale du Congrès des Bourses portait donc sur les rapports que la Fédération devait avoir avec la Confédération du travail. Si la Confédération groupait des syndicats isolés, elle faisait une concurrence aux Fédérations déjà existantes (Fédérations de métiers et Fédérations des bourses) et l'on ne pouvait s'entendre avec elle. Si la Confédération voulait restreindre son action et se contenter d'englober et d'unir les Fédérations et Unions de syndicats, elle devenait un organisme puissant, auquel la Fédération des Bourses ne refusait pas de s'annexer.

Le Congrès adopta à l'unanimité la proposition suivante:

Devant le peu de vitalité dont a fait preuve la Confédération générale du Travail, Angers propose que la Fédération des Bourses refuse le concours pécuniaire à cette organisation, ainsi qu'à toute autre organisation centrale.

Enfin, le Congrès adopta, par 25 voix contre 5, la résolution suivante présentée par Rouen, Versailles et Amiens:

Le Congrès des Bourses du Travail accepte la Constitution d'une Confédération exclusivement composée des Comités fédéraux des Bourses du Travail et des Unions nationales de métiers; cette Confédération n'ayant pour objet que d'arrêter, sur les faits d'intérêt général qui intéressent le mouvement ouvrier, une tactique commune, et la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des Fédérations adhérentes qu'elle concerne.

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 315 à 323
